

# Procès-verbal n°14 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	15/4/ 2022 Au District Gard Lozère
Présidence :	M. BOUILLET Claude
Présents :	MM. COLLAVOLI Marie-Elisabeth – LAUGIER Jean-Marc – BOUTADE Christian – CABARDOS Jean Louis

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

## Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le PV 13 du 5/4/22

## Indisponibilité Arbitres

- TISSERON : le 9/4 : avertir plus tôt
- BROWNFOOT W : 23 et 24/4
- LHUILLIER E : 9 et 10/4
- BERTRAND S : 9 et 10/4

## Demande d'Arbitres

- FC LAUDUN : match du 15/5
- GC QUISSAC : math du 10/4

## Courriers Reçus

- UNAF NATIONAL : communiqué sur les agressions d'arbitres
- ST PRIVAT : absence d'arbitre
- DEBZA M : concernant ses désignations
- LAUGIER JM : absence d'un AA
- NIMES ATHLETIC : concernant un arbitre
- CAISSARGUES : absence d'un arbitre
- GUILLOT JP : absence de l'arbitre
- ST CHRISTOL : absence de l'arbitre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance  
CABARDOS Jean Louis

